



SGPA

SECTION PESSAC

156, avenue Jean Jaurès, Bâtiment F
33600 PESSAC



Section Inrap-Pessac

A Pessac le 13/01/10

A Monsieur Odet VINCENTI
Directeur interrégional GSO
210, Cours Victor Hugo
33130 BEGLES

Objet : Organisation des déplacements en GSO

Monsieur,

Suite à la diffusion de la Directive Générale n°119 du 1er Décembre 2009, vos services ont transmis aux agents GSO, le 17 décembre 2009, un message internet ayant pour objectif de « (...) formaliser par écrit les principaux changements qui rentreront en vigueur à partir du 4 janvier 2010. »

Au sujet du lieu de départ, le message précise : « *Le temps de transport et le kilométrage pour se rendre sur une opération n'est plus calculé depuis le domicile mais depuis la résidence administrative* ». Comme le suggère l'article 3 de la DG/119 : « *Toutefois, en fonction de l'intérêt du service, et compte-tenu de la dispersion géographique et de la diversité des lieux temporaires de travail ainsi que de la cartographie des implantations des centres archéologiques, les points de départ et de retour des missions peuvent être fixés par l'autorité qui ordonne la mission à la résidence familiale de l'agent.* », il s'agit ici d'une décision prise par la direction GSO.

Aussi, face à l'inquiétude, voire la colère des premiers agents concernés par l'application de vos décisions, nous vous demandons de vous servir des prérogatives qui vous sont données et de tenir compte de la réalité interrégionale qui s'inscrit parfaitement dans le cadre présenté par l'article 3 (dispersion géographique, peu de centres archéologiques, concurrence importante sur les fouilles cantonnant un grand nombre d'agents aux diagnostics et à des déplacements récurrents). Ainsi, nous vous demandons une nouvelle fois de maintenir la résidence familiale comme lieu de départ et de retour de mission pour les agents, aussi longtemps que le maillage des bases ne sera pas resserré. Nous vous rappelons que ceci correspond à une revendication ancienne des agents de l'Inrap, légitimement obtenue et une nouvelle fois remise en question.

Concernant les missions dans les communes limitrophes à celle de la résidence administrative, nous connaissons les difficultés qui existent pour certains agents, notamment techniciens, à venir réaliser des post-fouilles en résidence administrative souvent pour des problèmes de défraiement. De plus, il nous semble dommageable pour l'activité de l'Inrap GSO, dans le contexte concurrentiel actuel délicat, que ce problème soit étendu aux opérations archéologiques urbaines.

Le sujet, déplacements et défraiements en GSO, sera abordé lors du prochain CTP-S.

Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour le SGPA- CGT

Christian Sculler

Pour Sud Culture Solidaires

Ph. Calmettes